

**Réunion 2, jeudi 14 mars 2019**

Lieux : Beaune (siège de la ligue)    Présents : 22 participants    Horaires : 19h15-21h15

**Ordre du jour :**

- 1) Retour sur les différents points de réflexion demandés à l'inter-réunion :
  - Formation des éducateurs aux nouvelles pratiques ou aux changements annuels des règlements : comment l'organiser ?
  - La sécurité du joueur et sa formation doivent être notre principale préoccupation : Comment mieux faire respecter le rugby digest ? Quelles sont les attitudes attendues du référent arbitre ? (Trop d'indulgence sur les plaquages hauts ? cela paraît inacceptable) Quels sont ses droits et ses devoirs ?
- 2) Labellisations école de rugby : problèmes rencontrés, questions, etc...
- 3) Présentation du dispositif COQS et CRAMPONS
- 4) Questions diverses

**COMPTE RENDU****1) Propositions pour améliorer le niveau de connaissance des éducateurs sur les pratiques à contact aménagé et améliorer la sécurité de nos jeunes joueurs en tournoi :**

- Faire une matinée d'information/formation par bassin à destination des éducateurs, sur l'intérêt de ces pratiques dans la formation du joueur. Elle serait animée par le Conseiller technique de Club (CTC qui devraient être en fonction dès la rentrée prochaine). Le club accueillant pourrait mettre un groupe d'enfant à disposition pour les mises en situation.
- Prévoir un accompagnement par les CTC des éducateurs/joueurs sur la 1<sup>ère</sup> journée atelier.
- Investir et responsabiliser plus souvent les m16 et m19 sur l'arbitrage des tournois EDR. Il est rappelé que les arbitres mineurs doivent être accompagné d'un éducateur-accompagnant (chargé de la sécurité).
- Dissocier le CPA m12 d'une formation aux nouvelles pratiques en direction des éducateurs EDR.
- Planifier 2 réunions de formations à la règle : en début de saison sur les pratiques à contact aménagé à 5c5 et à mi-saison (janvier par exemple) sur la pratique à 10c10. Ces réunions pourraient être animés par des arbitres, par bassin ou par regroupement de club. Elles seraient à destination des m16, m19 et éducateurs. La participation à cette réunion validerait un « passeport » valable jusqu'au prochain changement de pratique. Ces personnes pourraient être identifiables lors des tournois par un chasuble de couleur.

**2) Labellisations école de rugby : problèmes rencontrés, questions, etc...**

- Attention à ne pas gonfler le nombre d'éducateurs lors du remplissage du dossier de labellisation car seules les personnes ayant une licence d'éducateur sont comptabilisées.
- Concernant la cohésion sociale, il ne faut pas s'arrêter sur les notions de PJJ, ZRR, QPV... beaucoup d'EDR font de la cohésion sociale s'en parfois le savoir. Il est important de valoriser toutes les actions que l'EDR réalise pour favoriser la cohésion au sein de son club et/ou de son territoire.
- Si mon club est en entente mais que l'entente en m6 à m12 est différente de celle en m14 : comment déclare-t-on cela sur le dossier ? la question sera posée au cadre technique nationale en charge des EDR par le CTL. *Voici la réponse obtenue depuis la réunion : le dossier de labellisation concerne l'EDR dans sa globalité (des m6 au m14), il peut concerner un club ou une entente de plusieurs clubs, mais la possibilité de déposer un dossier pour des ententes différentes selon les catégories d'âge n'existe pas actuellement.*
- Information concernant le volet arbitrage apportée par Damien Dauvissat : afin de ne pas pénaliser les clubs concernés par une demande de labellisation cette saison et ne respectant

pas encore l'obligation « avoir présenté une équipe de 4 joueurs au jeu concours découverte de la 'arbitrage », il est décidé que ces clubs doivent faire passer l'épreuve de ce jeu concours **avant le 30 mai 2019**, à au moins 4 joueurs M14 titulaires du passeport joueur-arbitre. (cf. « labellisation et arbitrage » pour plus de précisions sur ce sujet)

- Responsable sportif EDR : quel diplôme doit-il avoir ? la question sera posée au cadre technique nationale en charge des EDR par le CTL. *Voici la réponse obtenue depuis la réunion : aucun diplôme n'est pour l'instant exigé pour le responsable sportif de l'EDR dans le cadre du dossier de labellisation.*

### **3) Présentation du dispositif « coqs et crampons » :**

(Cf. *coregEDR\_reunion2\_coqs&crampons*)

Le CTL présente ce dispositif fédéral qui n'est aujourd'hui qu'au stade de projet. Un groupe de travail réfléchit pour une mise en œuvre à partir de septembre 2019.

Voici quelques remarques formulées par un ou plusieurs membres de la commission régionale EDR suite à la présentation :

- Projet qui semble au 1<sup>er</sup> abord assez lourd à gérer et qui risque d'ajouter une charge de travail supplémentaire aux éducateurs
- Interrogation de l'utilité de valoriser l'individu dans un sport collectif
- Idée de valoriser l'équipe au travers du nombre de points des joueurs (ex : coq d'or = 5pts...)
- Grade « tricolore » pas convaincant, les grades bronze, argent et or suffisent. Peut-être garder le grade « tricolore » pour l'équipe.

### **4) Questions diverses :**

Le club de Montceau-les-Mines organise une semaine de beach rugby du 08 au 15 juin 2019 : un tournoi pour les écoles de rugby est prévu le lundi 10 juin (férié).

A ce jour, très peu d'EDR de notre ligue se sont inscrites, c'est un évènement original qui permet à nos jeunes joueurs de pratiquer une autre forme de rugby dans un contexte différent alors n'hésitez pas à consulter la plaquette et à participer à cet évènement :

<https://rcmb-montceau.clubeo.com/actualite/2019/02/04/beach-programme-et-ouverture-des-inscriptions.html>

La réunion est levée à 21h15.

Fait à Beaune, le 08 avril 2019  
Pour la commission régionale des EDR,  
Nathalie Vion et Raphaël Boyé

### **Annexes :**

- Listing des participants de la réunion n°2 de la commission régionale des EDR
- Projet national « Coqs et crampons »
- Labellisation et arbitrage

### **Copie à :**

- Monsieur le président de la ligue régionale de BGFC
- Membres de la commission régionale EDR
- Secrétariat de la ligue régionale
- Les CRT de la ligue régionale